

L'information de la ville de Gex

www.ville-gex.fr



5

DOSSIER

Le budget communal 2020

9

ZOOM SUR...

Le Centre de Soins Immédiats

11

VOTRE AGENDA

Février et mars



GEX EN IMAGES



8 novembre

"Etty Hillesum, une voix dans la tourmente", troisième spectacle de la saison culturelle.



11 novembre

Cérémonie du 101^e anniversaire de l'armistice de la 1^{ère} guerre mondiale au monument aux Morts du square Colonel Arnaud Beltrame.



23, 24 novembre

5^e édition du Marché des créateurs avec 17 nouveaux exposants dans la salle des fêtes.



4 au 18 décembre

Gex fêtait Noël avec, entre autres et en ouverture le spectacle "Magichien", le défilé aux lampions, le spectacle de feu "Swing, bretelles et étincelles" place de la Visitation.



7 décembre

L'équipe du Conseil Municipal des Jeunes, organisatrice du Téléthon à l'espace Perdtemps.



4 janvier

Cérémonie des vœux de Monsieur le Maire à l'espace Perdtemps.



5 janvier

195 Aînés ont été réunis pour le repas organisé par le Centre Communal d'Action Sociale à l'espace Perdtemps.



GEX, MA VILLE



Chères Gexoises, Chers Gexois,

Le dossier Cœur de Ville a passé une étape décisive ce dernier mois avec le dépôt pour instruction des demandes d'autorisations d'aménagement et d'urbanisme.

Il s'agit de la dernière étape avant le début de la phase opérationnelle de démarrage du chantier par l'Aménageur à l'automne, si tout va bien.

Après un long travail d'explications, d'écoute et d'échanges avec le public, qui devra se poursuivre tout au long de l'opération, les choix retenus ont fait consensus, le Conseil Municipal, minorités comprises, les ayant validés. On ne peut que s'en réjouir tant cette opération de redynamisation économique, culturelle et de services à la population est vitale pour notre Ville !

Bonne et Heureuse année !

Le Maire,
Patrice DUNAND



ÉLECTIONS MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS

Les demandes d'inscription sur les listes électorales pour participer à ce scrutin devront être déposées au plus tard le vendredi 7 février 2020.

Informations et inscriptions :

- en ligne : <https://www.servicepublic.fr/particuliers/vosdroits/N47>
- en mairie, au service Population, aux heures d'ouverture au public (lundi, mardi, mercredi et jeudi : 8h-12h et 14h-18h et vendredi : 8h-12h et 14h-17h.)

Conditions de vote

Pour pouvoir voter, un électeur doit :

- avoir au moins 18 ans ;
- être de nationalité française ou d'un pays membre de l'UE ;
- être inscrit sur les listes électorales ;
- jouer de ses droits civils ou politiques.

Vote des étrangers

Il est possible de voter aux municipales sans être Français. Les étrangers citoyens de l'UE qui résident en France peuvent ainsi voter aux municipales dès lors qu'ils sont inscrits sur les listes électorales. En revanche, les étrangers originaires d'un pays non-membre de l'UE ne peuvent pas voter aux municipales.

ÊTES-VOUS BIEN INSCRIT SUR LES LISTES ÉLECTORALES ?

POUR LE SAVOIR :

- Rendez-vous sur www.demarches.interieur.gouv.fr, rubrique « Elections » sur le service en ligne « Interroger sa situation électorale »
- Renseignez la commune où vous pensez être inscrit ainsi que vos informations personnelles (nom de naissance, tous vos prénoms, date de naissance)
- Vous obtiendrez ainsi la confirmation de votre inscription dans cette commune.
- Si ce n'est pas le cas, et que vous découvrez que vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales, vous pouvez :
 - contacter votre mairie
 - vous inscrire jusqu'au 7 février 2020 sur www.demarches.interieur.gouv.fr, rubrique « Elections »

ÉLECTIONS MUNICIPALES 15 ET 22 MARS 2020

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



PLAN GRAND FROID

Le Centre Communal d'Action Sociale recommande aux personnes âgées, handicapées ou isolées à domicile de s'inscrire sur le registre "prévention grand froid". Ainsi, durant les vagues de froid hivernal, les agents communaux pourront prendre des nouvelles de votre santé et de votre bien-être. Vous êtes invité(e) à vous procurer le formulaire d'inscription auprès du CCAS au 04 50 42 63 01 ou sur le site de la mairie www.ville-gex.fr. Cette formalité n'a pas de caractère obligatoire et les données que vous transmettez resteront confidentielles.

RECENSEMENT PARTIEL DE LA POPULATION

Jusqu'au 22 février 2020, trois agents recenseurs récupéreront les questionnaires papier déposés dans un secteur déterminé de la ville comportant environ 230 logements, les personnes résidant dans les logements concernés par l'enquête ayant été préalablement informées de la visite d'un agent recenseur.

Accepter de prendre quelques minutes pour remplir les documents, c'est faire preuve de civisme et c'est gratuit. Des identifiants pour un recensement en ligne (encore plus simple) auront été remis.

Merci de réserver le meilleur accueil aux trois agents recenseurs :

François Degueurce, Philippe Guillot, Yacine Stambouli



RECENSEMENT
de la population 2020



13 375 C'est le nombre d'habitants, communiqué par l'INSEE, pour la ville de Gex.



Rentrée scolaire 2020-2021

Les inscriptions à l'école sont obligatoires

et se font, dans un premier temps, à la mairie :

- pour tout enfant né en 2017 et faisant son entrée en 1^{ère} année de maternelle
- pour tout enfant né en 2014 et faisant son entrée en 1^{ère} année d'école élémentaire (CP)
- pour tout enfant nouvellement arrivé sur Gex et dont la date de naissance se situe en 2017 ou avant.

Les dossiers d'inscriptions scolaires pour la rentrée 2020 seront disponibles à l'accueil de la mairie ou téléchargeables sur le site internet de la ville, dès le 9 mars 2020.

La date limite des inscriptions est fixée au 30 avril 2020.

Les inscriptions au restaurant scolaire, au périscolaire et aux mercredis pour l'année 2020-2021 auront lieu à partir du 25 mai 2020.

Attention : Les demandes pour ces services municipaux sont à renouveler chaque année.

Vacances d'hiver au centre de loisirs municipal "La Buissonnière"

Durant les 15 jours des vacances d'hiver, soit du lundi 24 février au vendredi 6 mars 2020 pour notre zone, le centre de loisirs municipal "La Buissonnière" se tiendra comme habituellement aux Vertes Campagnes et aura pour thème "Jeux et jouets d'autrefois". Une sortie est prévue dans le Jura.

Les inscriptions sont ouvertes depuis le 27 janvier, dans la limite des places disponibles.

Le dossier d'inscription est en ligne sur le site www.ville-gex.fr et peut aussi être retiré en version papier à l'accueil de la mairie ou auprès des responsables des accueils périscolaires des écoles.

Renseignements :

- concernant le programme 04 50 28 72 03
- concernant les inscriptions 04 50 42 25 45





LES ÉCHOS DU CONSEIL

Les comptes rendus des conseils municipaux font l'objet d'un affichage (devant la Mairie)
et sont publiés sur le site www.ville-gex.fr

4 NOVEMBRE 2019

Le Conseil Municipal

- prend acte des débats sur les rapports d'orientations budgétaires 2020 pour les volets Commune et Forêt ;
- prend acte de la communication du rapport de gestion reprenant l'activité de la Société d'Économie Mixte de Construction du Département de l'Ain et de ses résultats pour 2018 ;
- accorde à DYNACITÉ une garantie d'emprunt pour l'acquisition en l'état futur d'achèvement d'un logement en Prêt Locatif à Usage Social et d'un logement en Prêt Locatif Social Foncier, tous deux sis 213 rue de Gex-la-Ville ("Ambiance Garden"). Pour le financement de ces opérations d'un montant global de 120 100 € et 160 800 €, DYNACITÉ contracte des emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- autorise Monsieur le Maire, ou un adjoint délégué, à déposer au nom et pour le compte de la Commune la demande de permis de construire pour la Maison de santé pluridisciplinaire (MSP) ;

16 DÉCEMBRE 2019

Le Conseil Municipal

- donne un avis favorable pour constater la prescription acquisitive du terrain cadastré AI 338, d'une surface de 3 745 m² et dit que cette notoriété acquisitive sera constatée par acte notarié ;
- approuve l'échange de terrains entre le Département de l'Ain et la Commune suite à la modification du tracé de la RD1005 pour la réalisation d'un dévoiement de l'avenue de la Poste et du projet d'aménagement "Cœur de Ville" ;
- approuve la désaffectation et le déclassement des tènements du domaine public communal compris dans le périmètre de la concession d'aménagement "Cœur de Ville" ;
- approuve le projet d'avenant n° 1 au traité de concession d'aménagement pour l'opération "Cœur de Ville" et le nouveau programme des équipements publics ;
- approuve la cession de terrains communaux à l'aménageur - DUVAL DÉVELOPPEMENT - dans le cadre du projet "Cœur de Ville" et autorise la signature de la promesse de vente ;
- approuve le nouveau programme d'équipements publics dans le cadre de l'opération d'aménagement "Cœur de Ville" et autorise la signature de la promesse de vente en l'état futur d'achèvement ;
- autorise la cession immobilière d'environ 2 822 m² à POSTE IMMO et la mise à disposition d'une emprise publique adjacente à cette cession pour répondre aux besoins en stationnements du projet de réalisation d'une plate-forme de courrier à l'Aiglette sud ;

- approuve la convention à passer avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de la construction d'un lycée polyvalent sur le site de Péroset ;
- approuve la convention de mise à disposition de la parcelle communale cadastrée B 27 pour permettre à la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex d'aménager et d'exploiter une activité ludique de "Forêt mystérieuse" ;
- approuve l'avenant n°1 à la convention d'autorisation d'occupation temporaire passée avec la SARL CV, pour proroger l'exploitation du chalet de la Poudrière jusqu'au 30 octobre 2020 ;
- approuve l'avenant n°2 à la convention signée le 4 avril 2017 entre Pays de Gex Agglo et la Commune relative au lancement de l'autopartage sur la Commune de Gex ;
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant relatif à la revalorisation tarifaire du contrat d'assurance "risques statutaires du personnel" au 1^{er} janvier 2020 ;

- approuve le projet de convention relative aux modalités d'exécution de la convention de Projet Urbain Partenarial "Contamines" conclue entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex et la Commune ;
- approuve le projet de convention relative aux modalités d'exécution de la convention de Projet Urbain Partenarial "Gex-La-Ville" conclue entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex et la Commune ;
- approuve le budget primitif 2020 de la Commune ;
- décide de modifier l'autorisation de programme et les crédits de paiement pour le projet "Cœur de Ville" ;
- décide de modifier l'autorisation de programme et les crédits de paiement pour l'extension de l'école Parozet ;
- approuve le budget primitif 2020 de la Forêt ;
- approuve le programme des coupes et la destination des produits (vente ou délivrance) à marquer dans les forêts de la Commune ;
- approuve le programme des travaux 2020 pour la Forêt ;
- décide de solliciter l'octroi d'une subvention auprès de l'association Sylv'Acctes pour la réalisation des travaux 2020 ;
- accepte la convention entre la Commune et le Syndicat Intercommunal d'Énergie et de E-Communication de l'Ain relative au transfert et à la valorisation des certificats d'économie d'énergies des communes et établissements publics du département de l'Ain ;



- approuve la mise à disposition des agents communaux au profit du Centre Communal d'Action Sociale pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022 inclus.

- approuve la convention entre la Commune et la Société Orange portant sur la réalisation de travaux de dissimulation et de mise en souterrain des réseaux de communications électroniques d'Orange dans les secteurs des rues de la Folatière et des Grands Champs ;
- approuve la convention entre la Commune et le Conseil départemental de l'Ain portant sur la réalisation d'un mini-giratoire franchissable, à l'intersection de la RD 1005 et de la RD 15h avec la Place Gambetta ;
- approuve la mise à jour de la procédure d'achat de la Commune, applicable au 1^{er} janvier 2020 ;
- décide d'adhérer à la Société d'Économie Montagnarde de l'Ain en prévision des travaux de réhabilitation de l'alpage de Vieille-Maison ;
- prend acte du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ;
- émet un avis favorable au projet d'ouvertures dominicales 2020 ;
- approuve la nouvelle convention de mise à disposition de locaux à l'école Parozet pour l'accueil des élèves de l'Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique du Pays de Gex (ITEP) ;
- approuve l'avenant au protocole d'accord des Centres Musicaux Ruraux pour les interventions musicales dans les écoles ;
- approuve la mise à jour du tableau des emplois communaux ;
- approuve la modification du tableau des emplois bénéficiant d'un logement de fonction.



DOSSIER

Le budget communal 2020

Un acte obligatoire et essentiel

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité et constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2020 a été voté par le conseil municipal le 16 décembre 2019. Il a été réalisé sur les bases du débat d'orientations budgétaires au sein du conseil municipal réuni le 4 novembre 2019.

Il a été établi avec la volonté :

- de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement, laquelle permet à la Ville de bénéficier de bons indicateurs financiers avec en particulier un niveau d'épargne brute élevé (29.60 % au regard du dernier compte administratif adopté - exercice 2018) ;
- de permettre aux services municipaux de disposer des moyens nécessaires pour assurer la qualité et la continuité des services rendus aux habitants ;
- de poursuivre la maîtrise de l'endettement communal afin de conserver d'importantes marges de manœuvre eu égard au financement à venir de l'opération "Cœur de Ville" et aux engagements pris dans le cadre du dossier pour l'accueil du 3^e lycée public du Pays de Gex ;
- de mobiliser toutes les ressources possibles dans une démarche d'optimisation (subventions, gestion dynamique du domaine, ...) sans toucher aux taux d'imposition communaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget communal. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), de l'autre la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

D'importants ajustements budgétaires se font toujours en cours d'année, notamment par le vote d'un "budget supplémentaire", pour intégrer à la fois les résultats définitifs de l'année n-1 et les données financières transmises par l'État au 1^{er} trimestre (dotations, bases prévisionnelles d'imposition,...).



LA FISCALITÉ

Rappel des taux des impôts locaux (inchangés depuis 2011) :

Concernant les ménages

- Taxe d'habitation	16,95%
- Taxe foncière sur le bâti	14,43%
- Taxe foncière sur le non bâti	94,29%

Concernant les entreprises

Toute la fiscalité économique du territoire relève désormais de Pays de Gex Agglo qui a instauré, au 1^{er} janvier 2018, la fiscalité professionnelle unique (FPU).

ÉTAT DE LA DETTE (AU 1^{er} JANVIER DE L'ANNÉE N)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Encours dette	11 487 014	10 563 324	9 597 296	8 611 847	7 567 404	8 661 236	7 533 286	6 430 769	5 305 423
Nombre habitants	10 711	10 979	11 200	11 453	12 268	12 894	13 375	13 643	13 915
Dettes/Hab. €	1 072	962	857	752	617	672	563	471	381

DOSSIER : Le budget communal 2020

La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la Commune de Gex d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu à rapprocher du budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, centre de loisirs, piscine, bibliothèque,...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à la Compensation Financière Genevoise, aux revenus des immeubles et à diverses subventions.

Les recettes réelles de fonctionnement du budget 2020 représentent **15 679 852 €**.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

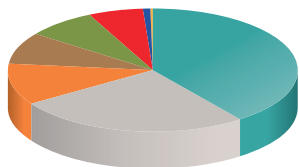
Les dépenses réelles de fonctionnement de 2020 représentent **12 789 600 €**.

L'écart entre le volume total des recettes et celui des dépenses constitue l'**autofinancement** (ou l'épargne), c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. Le montant prévisionnel d'autofinancement, avant intégration des résultats définitifs de l'exercice 2020, s'élève au budget 2020 à 1 711 252 €.

Les recettes de fonctionnement de la Commune ont été fortement impactées ces dernières années du fait de la diminution constante d'aides de l'État.

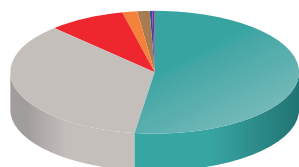
FONCTIONNEMENT

DÉPENSES 15 700 852 €



■ Charges de personnel et frais assimilés	6 250 500 €
■ Charges à caractère général	4 108 340 €
■ Virement à la section d'investissement	1 711 252 €
■ Autres charges de gestion courante	1 298 260 €
■ Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 200 000 €
■ Atténuations de produits	954 000 €
■ Charges financières	160 000 €
■ Charges exceptionnelles	18 500 €

RECETTES 15 700 852 €



■ Impôts et taxes	8 209 852 €
■ Dotations et participations	5 597 000 €
■ Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 340 000 €
■ Autres produits de gestion courante	260 000 €
■ Atténuations de charges	250 000 €
■ Produits exceptionnels	23 000 €
■ Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 000 €

La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à court, moyen et long termes. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la Ville regroupe :

► **en dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux, soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

► **en recettes** : deux types de recettes coexistent, à savoir les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement, projet urbain partenarial) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction de locaux scolaires et périscolaires, à la réalisation de pistes cyclables, à la mise aux normes de bâtiments, ...). Le remboursement par l'État de la TVA payée à la Commune sur les opérations d'équipement, appelé « fonds de compensation de la TVA » (FCTVA), constitue également une ressource imputée en section d'investissement.

Le montant de la section d'investissement s'élève, au budget 2020, à **9 448 257 €**.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Emprunt (foncier futur lycée)	2 300 000 €
Produits de cessions d'immobilisations	2 050 000 €
Autofinancement	1 711 252 €
Amortissement	1 200 000 €
Fonds de compensation de la TVA	700 000 €
Opérations d'ordre comptable	694 000 €
Subventions d'équipement et PUP	693 005 €
Taxe d'aménagement	100 000 €
Total général	9 448 257 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Acquisition de terrains pour le lycée public	2 300 000 €
Opération Cœur de Ville	2 100 000 €
Remboursement du capital des emprunts	1 100 000 €
Autres acquisitions foncières	785 273 €
Opérations d'ordre comptable	715 000 €
Aménagement de la maison médicale	500 000 €
Enfouissement de réseaux + aménag. du secteur de Tougin	400 000 €
Aménagement du site sportif de Chauvilly	300 000 €
Réhab. de log. dans les bâtiments Benoit Lison et Crochat	200 000 €
Divers programmes de petits travaux	186 500 €
Fin du programme d'extension de l'école Parozet	180 000 €
Achats de matériels divers (écoles, services techniques,...)	158 150 €
Réaménag. du bât. Énedis/GRDF et de ses abords (Aiglette)	150 000 €
Vidéoprotection	100 000 €
Informatique	73 334 €
Mise en accessibilité PMR de la MJC (centre culturel)	70 000 €
Fin du programme d'aménagement du cimetière	50 000 €
Divers, régularisations foncières, remboursement de taxes	25 000 €
Étanchéité de la toiture école Vertes Campagnes	25 000 €
Éclairage de la gare	15 000 €
Protection des ponts SNCF	15 000 €
Total général	9 448 257 €



SOCIAL

ACTION TÉLÉTHON ORGANISÉE PAR LE CMJ



Une belle matinée, le 7 décembre dernier, en faveur du Téléthon à l'Espace Perdttemps ! Initiée par le Conseil municipal jeunes, elle proposait différentes animations : parcours gymniques pour les enfants, activités sportives proposées par les Jeunes Sapeurs-Pompiers, initiation aux gestes de premiers secours par la Protection civile, cours collectifs de fitness par la MJC, défi gainage par PostureCo et vente d'objets Téléthon par le Club de Devoirs du Clos des Abeilles. 1 578 € ont ainsi été récoltés, dont le chèque de 800 € de la commune, et remis à l'AFM-Téléthon.

RESTOS DU CŒUR

Depuis le 26 novembre, les distributions s'organisent au local associatif (proche du camping) chaque mardi et chaque vendredi de 14h à 17h.

Les inscriptions se font tout au long de la campagne. La campagne d'hiver s'arrêtera le 13 mars 2020.

Quelques chiffres :

- entre novembre 2018 et octobre 2019
- dans les **4 centres** : Gex / St Denis / Ferney / Divonne
- **120 bénévoles** s'activent (commandes, arrivages, transport, tri et distribution dans les centres) pour
- **930 bénéficiaires** - dont 52 enfants/bébés - soit 486 familles.





AIDER & ACCOMPAGNER À DOMICILE



**228 Avenue des Alpes
01170 GEX**
Accueil sans RDV :
**Lundi 8h30 - 10h
Jeudi 8h30 - 9h30**
04 74 45 59 60
contact@adapa01.com

VOUS aider
À RENDRE LA VIE PLUS SIMPLE

Nous recrutons !



Nos services
D'AIDE À LA PERSONNE

- Aide et soins à domicile
- Prévention
- Alternatives aux domiciles
- Aide aux proches aidants
- Portage de repas
- Transport accompagné
- Objets connectés
- Aide à la fonction d'employeur

Zoom sur quelques actions en direction des familles du centre socioculturel "Les Libellules"

Ces dernières années, au CSC, les actions proposées en direction des familles se multiplient et se diversifient avec notamment une belle place donnée aux actions de soutien à la parentalité, de la petite enfance. Convivialité, écoute et disponibilité sont au RDV lors de l'accueil du public.



PROJET AIDE DÉPART EN VACANCES, UN DROIT POUR TOUS

Le CSC peut vous aider !

Organisation, choix du lieu, transport, aides financières... rejoignez le groupe Départ en vacances pour être accompagné par un professionnel du centre. Il suffit de vous rapprocher du centre pour en savoir plus. Grâce à ce dispositif, des familles ont réussi à partir et/ou à repartir en vacances.

DES SÉJOURS EN FAMILLE ET DES SORTIES

Pour la 2^e année, le CSC propose aux familles de s'évader et de vivre un moment de découverte privilégié en famille. Un séjour ouvert aux parents et enfants, mais aussi aux adultes. Priorité aux tarifs abordables avec possibilité de règlements en plusieurs fois.

Prochain séjour à Métabief, dans le Doubs :

du samedi 29 février au lundi 2 mars, départ à 10h du CSC

Au programme : luge, patin à glace, balade en raquette à neige, visite de la Maison de la Réserve (Remoray).

Hébergement en Chalet - Transport CSC

Tarifs (selon quotient familial)

de 80 € à 130 € + Adhésion obligatoire au CSC Les Libellules

LES HABITANTS ONT LA PAROLE

Le CSC peut recevoir des propositions des habitants pour organiser et imaginer ensemble des activités en fonction des compétences et idées de chacun et/ou de sujets qui vous préoccupent.

GUINGUETTE EN FAMILLE, UN RDV À NE PAS RATER

Samedi 1^{er} février de 13h30 à 20h

à l'Espace Perdttemps

Un moment festif, ludique, éducatif dédié particulièrement aux parents, grands-parents et enfants. Ce n'est pas un forum des parents, ni un mini-festival, mais une journée très joyeuse et interactive.

- des animations parents-enfants
 - bar à mômes
 - ateliers infos pour les parents
 - tentes à lire, espace sensoriel du tout-petit, kamishibai.
- Entrée libre.

FESTIVAL DES ARTS DE LA RUE 2020.

Cette année, il change de format et se déroulera du 22 avril au 3 juin en version nomade et tout-terrain.

Rejoignez-nous et participez au P'tit dèj des bénévoles le samedi 8 février à 10h30 au CSC.

Infos générales, tarifs, inscriptions

Le centre est situé à côté du musée des sapeurs-pompiers
228 avenue des Alpes - **04 50 28 34 17** - secretariat@cscleslibellules
www.facebook.com/cscleslibellules

Suivez le programme du CSC www.festivaltotoutarts.com

Philippe MOISAN, directeur



LES GEXOIS

NOUVELLES D'UNE ACTIVITÉ DÉMARRÉE EN JUIN 2019

Dans le cadre du jumelage entre les commerçants de Montmartre à Paris et la ville de Suzhou en Chine, le président de l'association France China Partnership, Monsieur Berger, a pris contact avec Shake It afin de créer un cocktail signature pour cet événement.

Une inauguration a eu lieu à Montmartre, début juillet 2019, en présence d'une délégation de la ville de Suzhou. Après 4 jours de visite des hauts lieux culturels de Paris, un cocktail pour 120 invités est organisé par Shake It et le restaurant La Mère Catherine. C'est l'occasion de déguster le cocktail "Suzhou" à base de saké chinois et d'absinthe, créé exclusivement pour cette soirée de clôture.

SHAKE-IT en CHINE !

Suite au succès de cette soirée, l'association F.C.P m'a invité en octobre à représenter l'art du cocktail en Chine. Plus précisément à Suzhou, lors du salon international de l'art et du design, la "Suzhou Design Week". La présence au pavillon Français de Shake It aux côtés des



commerçants de Montmartre fut une véritable expérience riche en échanges culturels ! L'art du cocktail était une première à ce salon. La curiosité légendaire des visiteurs était au rendez-vous et le succès fut tel que le pavillon français a reçu le trophée de la popularité lors des récompenses de la "Suzhou Design Week 2019" !

SHAKE IT Cocktails

Jérôme Ballester

> www.shakeit-cocktails.com

ÉCHECS



Du 29 novembre au 1^{er} décembre, se sont déroulés les championnats Jeunes d'échecs de l'Ain 2019.

Ces championnats ont rassemblé à OYONNAX une petite centaine de jeunes venant de tout le département de l'Ain. Le club d'échecs de la MJC Gex y a fait le déplacement avec 14 jeunes de 6 à 16 ans venus, pour la plupart d'entre eux, y vivre une expérience nouvelle.

Accompagnés de leur entraîneur, Charles Lalieu et de quelques parents, ces jeunes ont dépassé les espérances en décrochant pas moins de 5 podiums :

- > Dario Halilovic est champion de l'Ain en catégorie Cadet ;
- > Stanislas Charlier (déjà champion l'an dernier dans une catégorie inférieure) termine à la 4^e place de la catégorie Pupille ;
- > Tiziano Rosso termine 1^{er} ex aequo en catégorie Poussin mais sera sacré Vice-champion de l'Ain au départage ;

> Jean Cossyns remporte le titre de **Vice-champion de l'Ain** en catégorie Petit Poussin tandis que son petit frère, Thibaut Cossyns, termine sur la 3^e place du podium.

Ces championnats de l'Ain étaient qualificatifs pour les championnats Jeunes de la ligue Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) qui se tiendront à Clermont Ferrand du 22 au 25 février 2020.

6 de nos jeunes se sont qualifiés pour cette phase et deux autres peuvent prétendre au repêchage. Boostés par leur toute récente performance et leur soif d'apprendre davantage lors des cours à la MJC Gex, ils seront prêts à affronter ce nouveau défi avec humilité mais détermination.

Merci à tous ceux qui ont accompli cette performance et à tous ceux qui l'on permise.

Charles Lalieu

Entraîneur d'échecs à la MJC Gex.



Ma commune, j'y vis, je m'y déclare

Vous êtes Suisse et résidez en France ? Il convient de vous faire recenser pour informer votre commune que vous êtes frontalier et que vous y résidez.

En cinq minutes, vous aidez le développement de votre commune, sans aucune incidence sur votre déclaration de revenus. Cette déclaration lui octroie une indemnité, liée au pourcentage de la masse salariale des employés sur le Canton de Genève résidant en France. Ces fonds frontaliers permettent à votre commune d'investir dans les équipements publics : transports en commun, écoles, gymnases, bibliothèques, stades, ou autres services municipaux.

Cette déclaration est rapide et ne vous coûte rien.

> www.madeclarationfrontalier.fr

Centre de loisirs municipal "La Buissonnière"

« Dans la continuité des vacances précédentes, et toujours soucieux de proposer aux enfants un contenu de qualité, le centre de loisirs municipal de Gex La Buissonnière a développé durant les vacances d'automne la thématique "Quand je serai grand, je serai chocolatier".

Les vacances ont démarré avec un atelier animé par "La Chocolaterie de Mélanie" (dont l'atelier est à Sauverny). Puis, durant les 15 jours, les enfants ont participé à des ateliers de cuisine et d'arts manuels ainsi qu'à des jeux collectifs.

Les vacances se sont achevées par une belle sortie au musée du Chocolat "Cailler" en Suisse et une après-midi Halloween. »

Jean-Philippe BAILLY, responsable





ZOOM SUR...

Le Centre de Soins Immédiats



Face à l'important déficit en offre de soins dans le Pays de Gex et pour les petites urgences du quotidien, Pays de Gex Agglo, dans le cadre du Contrat Territorial de Santé, a ouvert à l'hôpital local du Pays de Gex, 160 rue Marc Panissod, un Centre de Soins Immédiats, inauguré le 13 décembre 2019.

Le Centre de Soins Immédiats n'accueille pas les patients directement. Il convient d'**appeler le 15** qui déterminera la meilleure prise en charge. Le centre accueille les petites urgences grâce aux nouveaux médecins et au matériel de radiologie à disposition. Cette offre complémentaire et non concurrente évitera aux Gessiens concernés de se déplacer jusqu'aux urgences de Saint-Julien-en-Genevois et allègera les prises en charge aux urgences de l'hôpital.

L'ÉQUIPE



Dr. Laurent ARNAUD
Médecin



Dr. Cyrille BOUTHERRE
Médecin



Dr. Franck DEVOS
Médecin



Dr. Sophie GUIBOT
Médecin



Dr. Anthony MUGGEO
Médecin



Dr. Nicolas TEBOUL
Médecin



Dr. Julie VARLET
Médecin



Laura DELACROIX
Infirmière



Cécile DELPLANQUE
Infirmière



Christophe MAUGEN
Infirmier



Mercedes DOTT
Secrétaire médicale



Béatrice LAFONTAINE
Secrétaire médicale



Sylvie PERROUD
Secrétaire médicale

Les soins proposés

Le Centre de Soins Immédiats prend en charge plusieurs pathologies, telles que :

- Plaies
- Brûlures
- Coups
- Douleurs abdominales
- Petite traumatologie
- Malaises
- Allergie
- Problèmes infectieux ORL (abcès, angines, otites...)
- Lombalgies / Sciatiques
- Coliques néphrétiques
- Infections pulmonaires
- Infections urinaires

Pour être pris en charge par le centre, il est nécessaire de composer le 15. Le SAMU pourra ainsi vous orienter vers la structure la mieux adaptée à votre situation.

Enfants / Pédiatrie

Quand s'inquiéter ? Quand consulter ? Quand patienter ?

Le Centre de Soins Immédiats vous propose ces fiches d'information*, pour vous guider et adapter votre comportement à la situation.



Brûlure



Coup sur la tête



Coup sur les dents



Diarrhée



Fièvre



Pleurs



Respiration



Sommeil

* élaborées à partir des informations de l'association Courlygone et validées par un médecin.

Informations pratiques

Contact

Vous ne pouvez pas contacter le centre directement.

Appelez le 15 qui vous guidera en fonction de votre situation.

Adresse

160 Rue Marc Panissod - 01170 GEX

Horaires d'ouverture

Le Centre de Soins Immédiats est ouvert de 8h à 20h du lundi au vendredi et de 8h à 12h le samedi.

Tarifs

Le Centre de Soins Immédiats propose le tiers payant (secteur 1) pour la partie remboursable par l'assurance maladie. Pour cela, vous êtes invité(e) à venir muni(e) de votre carte vitale à jour et d'un moyen de paiement pour la partie complémentaire. Si vous n'êtes pas affilié(e) à l'assurance maladie, merci de venir muni(e) d'un moyen de paiement pour honorer votre consultation.



LA TRIBUNE GEXOISE

Gex Avenir

Chères Gexoises, chers Gexoïx,

Alors que ce bulletin municipal est le dernier de cette mandature, notre groupe souhaite remercier très sincèrement le Personnel Municipal et tous ceux qui, au quotidien, œuvrent pour faire fonctionner les services de proximité.

Nous souhaitons aussi vous dire tout le plaisir qui a été le nôtre de travailler pendant ces six ans à assurer les actions du quotidien mais aussi à des projets importants et structurants pour la Ville.

Au-delà, nous croyons pouvoir dire que les 6 dernières années ont été nourries de contacts agréables, parfois vifs mais toujours constructifs, avec vous et entre les Élus toutes tendances confondues, ce qui n'a empêché ni le débat ni quelquefois les désaccords, mais toujours dans la mesure et le respect mutuel qui, nous le croyons, a fait honneur à l'exercice de la démocratie locale !

Au mois de mars prochain, vous choisirez vos nouveaux élus. Il est important que le plus grand nombre de Citoyennes et Citoyens aillent voter, le taux d'abstention dans le Pays de Gex étant toujours élevé ; en plus du devoir civique, il s'agit d'un choix décisif car concernant les services de proximité, votre vie quotidienne et votre cadre de vie.

Bonne et heureuse année à chacune et chacun d'entre vous !

► **Pour Gex Avenir**
Patrice DUNAND

Solidarité pour l'Avenir de Gex

Ceci est notre dernier article. Nous avons essayé au cours de ce mandat de faire entendre notre et votre voix, ce qui, représentants minoritaires, n'est pas toujours facile. Dans la plupart des délibérations nous avons soutenu la majorité lorsque les propositions allaient dans le bon sens. Des projets ont été menés de façon satisfaisante comme la naissance de pistes cyclables tant désirées depuis de nombreuses années et l'aménagement de l'aire de jeux de la poudrière. Le projet cœur de ville est sur les rails.

Mais il reste encore à améliorer la concertation des citoyens et citoyennes de notre ville pour de nombreux autres projets, notamment ceux débattus au niveau de l'Agglomération du Pays de Gex, et pour lesquels le Conseil Municipal n'a jamais été consulté ou encore celui du Lycée dont nous attendons toujours copie de l'offre faite par Gex à la Région.

L'urgence climatique, les problèmes de pollution doivent être débattus au niveau de la ville et de l'agglomération. L'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), des associations, dont celles représentées par le collectif Pacte Pour la Transition Énergétique, ont émis un ensemble d'idées et suggestions pour que les communes participent à la protection de l'environnement. Nombre d'entre elles correspondent aux valeurs défendues par notre liste et celle d'Humanisme et Participation. C'est pourquoi, des colistiers et colistières des deux listes vont se retrouver réunis dans une nouvelle liste "Mieux Vivre à Gex". Liste qui favorisera la participation citoyenne, travaillant non seulement pour les habitants de Gex, mais aussi avec eux. Pour que Gex devienne : Gex participative, Gex protectrice de l'environnement, Gex conviviale et Gex sociale.

► **Michel AMIOTTE, Sylvie Caroline BROCHIER, Sébastien CHARPENTIER, Guy JUILLARD, Patrick MONNOIRE**

Humanisme et Participation

Nous adressons nos meilleurs vœux de santé et de bonheur à tous les Gexoïx. Nous souhaitons que cette année soit citoyenne... et remercions les électeurs qui nous ont fait confiance depuis 2014.

Au 1^{er} janvier 2020, la ville de Gex compte 13 375 habitants. De même taille, Gaillac a son vin, Rumilly Sophie-la-Girafe, Tarascon Tartarin ! N'est-il pas temps que Gex s'affirme ? Aux côtés des valeurs d'humanisme et de solidarité qui définissent notre liste, c'est ici de réalisme qu'il s'agit. La gouvernance à une tête ne satisfait plus. Le citoyen contemporain est ouvert sur le monde, agit pour son environnement, participe à la vie de la cité.

A l'échelle d'une ville comme Gex, une gouvernance de dialogue, d'écoute, de respect et de compromis est encore possible hors des logiques de partis. Il est cependant difficile, pour une minorité au conseil municipal, d'exercer ces qualités quand une majorité verrouille les velléités de pluralisme.

En l'absence d'ouverture, les minorités ont l'opportunité de rassembler autour d'un socle commun : apolitique, participatif et ouvert aux sensibilités diverses pour favoriser le vivre-ensemble. Car que vaut le développement d'une ville s'il est dénué de lien social ? Parlant de réalisme, Gex n'est pas une île, mais se doit d'être un membre important de la communauté d'agglomération dont les prérogatives sont croissantes où l'intérêt commun doit primer, avec une coopération plus franche dépassant les querelles de clochers ou d'étiquettes politiques.

Gex rassemble les atouts du bien-vivre. Elle doit gagner en dynamisme et s'accorder aux enjeux modernes de mobilité, logement, éducation, environnement, soins de santé.

Vous souhaitez apporter un souffle nouveau ? mieux.vivre.a.gex@gmail.com

► **Pour Humanisme et Participation - Muriel CHARRE - André DUBOUT**



SE DIVERTIR À GEX

Retrouvez l'essentiel de l'actualité sportive, culturelle et associative du mois sur www.ville-gex.fr

Institutionnel

- **Lundi 2 mars, 18h30**
Réunion du conseil municipal en salle du conseil
- **Dimanche 15 mars, de 8h à 18h**
1^{er} tour des élections municipales à l'Espace Perdtemps
- **Jeudi 19 mars, 18h30**
Cérémonie en mémoire des victimes de la Guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc au monument aux Morts du square Colonel Arnaud Beltrame
- **Dimanche 22 mars, de 8h à 18h**
Second tour des élections municipales à l'Espace Perdtemps

Médical / santé

- **Lundi 10 février de 15h à 19h**
Don du sang de l'EFS à l'hôpital local du Pays de Gex,
160 rue Marc Panissod à Tougin
- **Lundi 6 avril de 14h30 à 16h30**
Collecte par le médibus des aiguilles, seringues et stylos pour diabétiques Avenue de la gare

Municipalité, associations

- **Samedi 1^{er} février à 9h30 et à 11h**
P'tits Dèj Spectacle - Pok et Wouaf Marionnettes - Cie Nez sur Terre à l'Espace Perdtemps
CSC Les Libellules - 228 Avenue des Alpes
04 50 28 34 17 - secretariat@cscleslibellules.fr
www.facebook.com/cscleslibellules
- **Samedi 1^{er} février de 13h30 à 20h**
Guinguette en famille
2^e édition à l'Espace Perdtemps
CSC Les Libellules - 228 Avenue des Alpes
04 50 28 34 17 - secretariat@cscleslibellules.fr
www.facebook.com/cscleslibellules
- **Vendredi 14 février**
départ à 9h30 du CSC Les Libellules
Sortie pour tous - Maison et château Gruyère (Suisse)
- **Dimanche 16 février dès 12h**
Fête de la bière organisée par la Batterie Fanfare à l'Espace Perdtemps
Choucroute garnie et après-midi dansant animé par l'orchestre Jacky GUILLOUX
Repas à 20 € - dégustation de bière
- **Mardi 18 février, 14h30**
Thé dansant animé par Raymond SOCQUET et Serge DUFFAUT organisé par le Centre Communal d'Action Sociale à l'Espace Perdtemps
Réservation indispensable : ccas@ville-gex.fr ou 04 50 42 63 01
- **Du 21 février au 8 mars**
Tournoi "La Bleue d'Gex Cup" organisé par le Tennis Club de Gex
161 place Georges Charpak
tennisclubgex@orange.fr
- **Vendredi 21 février, 20h30**
"Sortie de toile", théâtre, jonglage à partir de 6 ans, en famille dans le cadre de la saison culturelle à la Salle des Fêtes
- **Dimanche 23 février, de 9h à 17h**
Vide-greniers organisé par l'école de rugby de l'USPG à l'Espace Perdtemps
Inscriptions pour les exposants :
- les 2 et 8 février, de 10h à 12h30, au club-house de l'USPG à Chauvilly
- les 6 et 13 février, de 18h30 à 19h30, chez Pizza Tof
Contact : evenementiel@uspgrugby.com 06 46 24 26 99
- **Jeudi 27 février**
départ à 8h du CSC Les Libellules
Sortie Famille - Ecomusée Maison Michaud Chapelle des Bois (25)
CSC Les Libellules - 228 Avenue des Alpes
04 50 28 34 17 - secretariat@cscleslibellules.fr
- **Du samedi 29 février au lundi 2 mars**
départ à 10h du CSC Les Libellules
Séjour Famille, à Métabief (Doubs)
Voir page 7

Samedi 7 mars

Tournoi de futsal U11 et U13 organisé par le FC Cessy-Gex au complexe sportif du Turet

Samedi 7 mars, 20h

Loto du rallye des Gazelles organisé par Les Chevaliers de l'Oiseau
Ouverture des portes dès 19h à l'Espace Perdtemps - 14 € le carton

Dimanche 8 mars

Dans le cadre de la journée des droits des femmes
Le CCAS offre deux séances gratuites aux femmes au cinéma Le Patio :
- à 11h "La bonne épouse" de Martin Provost
- à 20h "Scandale" de Jay Roach

Mercredi 18 mars, 16h

"Léon, le petit papillon"
Compagnie Stella Rosa
Spectacle de marionnettes.
À partir de 3 ans dans le cadre de la saison culturelle à la Salle des Fêtes



Vendredi 20 mars, 19h

Assemblée générale de l'Amicale des Donneurs de Sang
Salle Barbara - aux Vertes Campagnes

Mardi 24 mars, de 14h à 16h

Carnaval des écoles de Gex
Rendez-vous place du Jura à 13h45
Grand défilé jusqu'à l'Espace Perdtemps
Animations et goûter

Samedi 4 avril, 20h

Loto des Chevaliers de l'Oiseau à l'Espace Perdtemps
Ouverture des portes dès 19h

Mardi 7 avril, 14h30

Thé dansant organisé par le Centre Communal d'Action Sociale animé par Raymond SOCQUET et Serge DUFFAUT à l'Espace Perdtemps
Réservation indispensable : ccas@ville-gex.fr ou 04 50 42 63 01

SAISON CULTURELLE

- **SORTIE DE TOILE**
Vendredi 21 février, 20h30
Salle des Fêtes



- **LÉON le petit papillon**
Mercredi 18 mars, 16h
Salle des Fêtes



LES MIRABELLES KITCHEN

Vendredi 3 avril, 20h30

Salle des Fêtes

Tarif plein : 9 € - tarif enfant (2 à 18 ans) : 5 €
tarif passeport culture jeune : 4 €
Réservations : 04 50 42 63 29 et culturel@ville-gex.fr

Renseignements

accueil mairie - 04 50 42 63 29
culturel@ville-gex.fr

ÉCOLE DE MUSIQUE

www.ecoledemusiquegex.org

PASSEPORT CULTURE JEUNES

Il y a 14 ans, la mairie mettait en place un passeport culture destiné aux jeunes de 2 à 18 ans résidant à Gex pour qu'ils puissent bénéficier de tarifs préférentiels en se rendant au cinéma Le Patio, à la piscine municipale ou aux soirées programmées dans la saison culturelle.

407 jeunes en ont bénéficié en 2019.

Le passeport culture jeunes 2020 est disponible au service accueil de la mairie depuis le 2 janvier. Il sera remis gratuitement sur présentation obligatoire d'un justificatif de domicile, d'une pièce d'identité et d'une photo.



GEX PRATIQUE

Pays de Gex agglo

Vous cherchez un mode d'accueil pour votre enfant ?

Un seul numéro sur le Pays de Gex :

04 50 410 411

www.paysdegexagglo.fr/vos-demarches

Le Relais petite enfance du Pays de Gex vous répond du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Communauté d'agglomération du Pays de Gex | 135 rue de Genève 01170 GEX
04 50 41 04 11 | relaispetiteenfance@paysdegexagglo.fr | www.paysdegexagglo.fr

ÉTAT CIVIL

Bienvenue à

Anatole WHEELER	15.10.2019
Kéyan SAGNES	18.10.2019
Inès WERBROUCK	05.11.2019
Aroun EL BOUKHRISSI	22.11.2019
Azilys XAYAVONG MOREAU	24.11.2019
Yasmine ASMARTI	27.11.2019
Zayn BOUCETTA	04.12.2019
Héloïse JUDAS	12.12.2019
Loqmane MOUSSA	17.12.2019
Marceau SARRET	19.12.2019
Eliza TORUN	20.12.2019

Tous nos vœux aux jeunes mariés

Charlotte BALAGUER et Charlie DODON	13.12.2019
Sara COULLET et Emmanuel FLORESTAN	21.12.2019

Félicitations à

Andréa CABA et Mathieu BIARD	16.11.2019
María MORCILLO et Jacques LEQUET	21.11.2019
Clélia LEDU et William PELLETIER	09.12.2019
Samia BEKRAR et Rodéric BURDET	09.12.2019
Marilou PATTHEY et Christophe CLERC	16.12.2019
Hélène ILACQUA et Lionel BOLE	18.12.2019
Julie BOUGET et Pierre SAUVAIN	13.01.2020
Marine RENAUT et Quentin WALTER	14.01.2020

Condoléances aux familles de

Jules GIROUD	09.11.2019
Liliane ENGLINGER, épouse GRENIER	13.11.2019
Hervé JEANNEROD	23.11.2019
Henri EMERY	14.12.2019
Albert GIRARDET	17.12.2019
Wladyk STRILCZUK, veuf GROSDIDIER	18.12.2019
Ernest PONOMARENKO	26.12.2019

Mairie de Gex - 77 rue de l'Horloge - BP 407 - 01174 GEX CEDEX | 04 50 42 63 00
www.ville-gex.fr | mairie@ville-gex.fr
 Responsables de la rédaction : Patrice DUNAND, Maire, Jérémie VENARRE, Maire-Adjoint
 Nombre d'exemplaires : 7000 | Photos : commission Communication
 Comité de rédaction : Valérie ALEX, Odile MILLEREUX, Jérémie VENARRE
 Création graphique : PAO Concept | Réalisation, impression : COMIMPRESS

PERMANENCES DES ÉLUS SUR RENDEZ-VOUS

- **Patrice DUNAND, Maire**
Personnel, Sécurité et Administration
- **Dominique COURT, 1^{re} adjointe**
Affaires culturelles et Jeunesse
Mercredi 16 h à 18 h
Jeudi 9 h 30 à 11 h 30
- **Christian PELLÉ, 2^e adjoint**
Vieillesse, Bâtiments, Espaces verts et Environnement
Lundi 10 h 30 à 12 h
Jeudi 10 h 30 à 12 h
(permanence lundi 9 h à 10 h 30 et jeudi 9 h à 10 h 30)
- **Sandrine VANEL-NORMANDIN, 3^e adjointe**
Urbanisme et Transport
Mardi de 14 h à 16 h 30
Mercredi de 9 h à 12 h
- **Daniel ROBBEZ, 4^e adjoint**
Sport et Associations
Jeudi de 17 h 30 à 19 h 30
- **Hélène MOREL-CASTERAN, 5^e adjointe**
Affaires scolaires
Mardi 14 h 30 à 16 h 30
Jeudi 9 h 30 à 11 h 30
- **Benoît CRUPPENINCK, 6^e adjoint**
Économie et tourisme
(permanence lundi de 17 h à 18 h)
- **Monique MOISAN, 7^e adjointe**
Affaires sociales
Lundi de 9 h à 11 h 30
Jeudi de 9 h à 11 h 30
- **Jérémie VENARRE, 8^e adjoint**
Communication, Valorisation patrimoniale
Mardi de 18 h 30 à 20 h
- **Véronique GILLET, 9^e adjointe**
Logement
Lundi de 15 h à 17 h
Vendredi de 9 h 30 à 11 h 30

HORAIRE D'OUVERTURE

- **Mairie**
77, rue de l'Horloge - BP 407
01174 GEX CEDEX
Tél. 04 50 42 63 00
Fax : 04 50 41 68 77
mairie@ville-gex.fr
www.ville-gex.fr
Du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h
Vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- **Bibliothèque municipale**
Lundi, jeudi, vendredi de 15 h à 19 h
Mardi : fermée
Mercredi de 10 h à 12 h et de 15 h à 19 h
Samedi de 10 h à 12 h
Tél. 04 50 41 86 92
Vacances scolaires : mêmes horaires ; fermeture les jours fériés.
- **Piscine municipale**
Infos : Tél. 04 50 41 66 21
piscine@ville-gex.fr
Horaires consultables sur www.ville-gex.fr
- **Police municipale**
Du lundi au vendredi de 8 h à 9 h et de 17 h à 18 h
Le samedi (sur RDV) : de 10 h à 11 h
Tél. 04 50 42 63 09
- **Sous-Préfecture de Gex Nantua**
26, rue Charles Harent - BP 409
01170 GEX
sp-gex@ain.gouv.fr
Service des étrangers : ouvert du lundi au vendredi de 8 h 45 à 11 h 45
Point d'Accès Numérique (aide aux démarches concernant les cartes grises) : ouvert du lundi au vendredi de 8 h 45 à 11 h 45
Tél. 04 50 41 51 51

- **Centre des Finances Publiques**
10, place Gambetta
Lundi et jeudi : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h
Mercredi et vendredi : de 8 h 30 à 12 h
- **La Poste**
Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h ; samedi de 9 h à 12 h
- **Point d'Accès au Droit**
28, rue Ernest Zéguet
Entrée du bâtiment : 148, rue du Commerce
Tél. 04 50 41 35 86
pad@ccpg.fr
- **MSAP (Maison de Services Au Public)**
Du lundi au jeudi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h
Vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 16 h
135, rue de Genève
01170 GEX
Accompagnement des Gessiens dans leurs démarches, notamment en ligne (CAF, CPAM, Pôle Emploi...)
Vente de titres de transports, organisation de rendez-vous pour traiter de situations particulières ainsi qu'aide aux démarches d'accès au logement social.
- **Service Emploi CAPG**
emploi@paysdegexagglo.fr
Offres d'emploi sur : <https://www.paysdegexagglo.fr/vos-demarches/offres-emploi/>
- **Office de Tourisme du Pays de Gex Agence de Gex**
118, rue des Terreaux
Tél. 04 50 28 09 16
contact@paysdegex-tourisme.com
Du lundi au vendredi de 10 h à 12 h 30 et de 14 h 30 à 18 h
Samedi de 9 h à 13 h
Fermeture les jours fériés.

- **Inspection de l'Éducation Nationale**
Circonscription du Pays de Gex
26, rue Charles Harent
01170 GEX
Tél. 04 50 40 76 60
Fax : 04 50 99 71 33

PERMANENCES

- **Caisse d'Allocations Familiales**
Cité administrative Simone Veil
62, rue de Genève
à SAINT-GENIS-POUILLY
Tous les mercredis, sur RDV, de 10 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 15 h 30
- **Conseils juridiques gratuits**
(CIDF - CDAD - ADIL - avocat - conciliateur de justice)
Sur RDV en contactant le Point d'accès au droit : Tél. 04 50 41 35 86
- **Mutualité Sociale Agricole**
Salle des arcades de 9 h à 12 h 3^e jeudi, sur RDV
Tél. 04 74 45 99 00
- **Point Accueil Solidarité de Gex**
228, avenue des Alpes
Accueil du public : lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h ; mardi de 9 h à 12 h
Accueil téléphonique : lundi, mercredi et jeudi de 8 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 ; vendredi de 8 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h ; samedi de 8 h à 12 h 30
Tél. 04 50 41 54 62

- **RSi (anciennement AVA, ORGANIC, AMPI)**
Salle Arcades, sur RDV
Tél. 36 48
4^e mardi du mois, de 10 h à 12 h

NUMÉROS UTILES

- **MAISON DES USAGERS GESSIENS**
2 guichets regroupés par Pays de Gex Agglo
200, rue Édouard Branly
Technoparc
01630 SAINT-GENIS-POUILLY
Ouverture :
Lundi, mardi et jeudi : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30
Mercredi : de 8 h 30 à 17 h 30
Vendredi : de 8 h 30 à 17 h
- **DÉCHETS**
04 50 40 95 00
(du lundi au vendredi)
www.monservicedechets.com
- **EAU ET ASSAINISSEMENT**
04 85 29 20 00
regie@reoges.fr
www.regiedesauxgessiennes.fr
- **Déchetteries du Pays de Gex**
VERSONNEX (CD 15) :
04 50 42 74 74
ST GENIS
(chemin du Moulin des Ponts) :
04 50 42 09 41
PERON
(Lotissement du Pré Munny) :
04 50 59 14 64
Ouverture au public (de novembre à février) :
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h ;
le samedi de 8 h 30 à 17 h ;
le dimanche de 9 h à 12 h
Fermeture les jours fériés.

NUMÉROS D'URGENCE

- **Pharmacies de garde** : composez le 32 37
- **Soins immédiats** : composez le 15
- **Gendarmerie** : 04 50 41 54 26 ou composez le 17
- **Pompiers** : composez le 18
- **Hôpitaux** :
Centre Hospitalier Alpes Léman (CONTAMINES SUR ARVE) : 04 50 82 20 00
Hôpital privé Pays de Savoie (ANNEMASSE) : 08 26 30 00 74
SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS : 04 50 49 65 65
Cantonal (GENÈVE) : 00 41 22 372 33 11
de la Tour (MEYRIN) : 00 41 22 719 61 11

Centre de soins immédiats

- 160 rue Marc Panissod à Gex
Appeler au préalable le 15.
Ouvert du lundi au vendredi de 8 h à 20 h et le samedi de 8 h à 12 h.

Maison Médicale de Garde du Pays de Gex
Lieu unique pour recevoir les consultations de garde de Médecine Générale.
Toujours appeler au préalable le Centre 15. Consultations sur rendez-vous.
Centre Hospitalier du Pays de Gex
160 rue Marc Panissod à Gex.
Accès par l'entrée des Consultations Médicales.
Le samedi de 12 h à 24 h ;
le dimanche et les jours fériés de 8 h à 24 h.

MARCHÉ

Le samedi jusqu'à 12 h 30
rue des Terreaux



HORLOGE PARLANTE
36 99